

ESQUISSE
DE
L'HISTOIRE
DE LA MONNAIE
CHEZ LES HÉBREUX.

PAR J.-G.-H. GREPPO,

VICAIRE GÉNÉRAL DE BELLEY; DES ACADÉMIES DE TURIN, LYON, DIDON, ETC.



BELLEY,
IMPRIMERIE DE J.-B. VERPILLON.

1837.

Bibliothèque Maison de l'Orient



168284

C.R.

Palmy
to Rochelle. 7.07.

ESQUISSE
DE
L'HISTOIRE
DE LA MONNAIE
CHEZ LES HÉBREUX.

PAR J.-G.-H. GREPPO,

VICAIRE GÉNÉRAL DE BELLEY; DES ACADÉMIES DE TURIN, LYON, DIJON, ETC.



BELLEY,
IMPRIMERIE DE J.-B. VERPILLON.

1837.

ESQUISSE

DE

L'HISTOIRE DE LA MONNAIE

CHEZ LES HÉBREUX.

SANS remonter aussi haut que de naïfs écrivains, qui ont fait honneur à Tubalcaïn de l'invention de la monnaie, bien des érudits lui ont assigné une origine beaucoup trop ancienne. Ils n'ont point assez fait attention à l'immense distance qui sépare le commerce primitif, par voie d'échange, de l'émission d'une monnaie proprement dite, ni à tous les degrés intermédiaires par lesquels la société, au sortir de l'enfance, eut nécessairement à passer, avant d'atteindre à ce grand perfectionnement des transactions commerciales. C'est ainsi que, de nos jours même, on a voulu trouver dans les poèmes du vieil Homère l'usage d'une véritable monnaie, quand il n'y est question que d'un certain poids de matière en métaux précieux, quand d'ailleurs les données certaines, fournies par l'histoire et par les monumens, ne sauraient permettre de placer l'origine de l'art du monnayage, au-delà de huit siècles tout au plus

avant notre ère, chez les Grecs, et qu'elles nous le montrent de beaucoup postérieur chez la plupart des autres nations. Il était bien simple, cependant, et bien naturel, dans l'examen d'une telle question, de suivre pas à pas la marche probable et rationnelle des peuples dans une civilisation nécessairement lente et progressive, telle qu'elle a été reconnue généralement par les esprits sages et observateurs; et cette simple observation eût suffi de reste pour réduire à leur juste valeur toutes ces exagérations gratuites d'antiquité.

Il n'était pas difficile de comprendre, en effet: 1^o que des échanges en nature, premier degré des relations commerciales entre les hommes, on en vint d'abord à recevoir en paiement des objets quelconques, auxquels, par convention, on attacha de part et d'autre une valeur représentative (1); 2^o que la rareté, l'éclat, l'inaltérabilité (qu'on me passe cette expression), ou d'autres propriétés reconnues de certains métaux, devenus précieux dès-lors dans l'estimation commune, durent bientôt les faire préférer, comme les signes représentatifs les plus propres à atteindre le but; 3^o que dans le principe, ces métaux, dépourvus encore de toute garantie publique, furent pesés par les parties au moment de la livraison, jusqu'à concurrence du poids stipulé dans le marché; 4^o que plus tard, pour faciliter cette pondération, on en vint à avoir de petits

(1) Tels sont encore les *Wampum* des sauvages de l'Amérique du Nord, espèce de chapelets en coquillages: cette sorte de monnaie, si on peut l'appeler ainsi, se mesure en longueur, au lieu de se compter.

lingots préparés d'avance, et d'un poids donné, auxquels on ajoutait pour les appoints, quand il y avait lieu, des morceaux qu'on détachait d'autres lingots minces et faciles à couper (1) ; 5° que, pour éviter les embarras et les contestations, l'autorité publique commença à y imprimer une marque quelconque, qui servait de garantie à la pureté de l'or et de l'argent ; 6° enfin, qu'on donna à ces premiers lingots des formes plus divisées, plus portatives, plus commodes en un mot, et qu'on perfectionna en même temps ces marques rudes et grossières, lesquelles n'existèrent d'abord que sur l'une des faces de la monnaie, ne furent que des symboles fort simples des villes, ou des peuples, et devinrent ensuite les images des dieux, ou des fondateurs, et beaucoup plus tard les effigies des princes. Une telle marche, qui est celle de l'industrie humaine dans le mouvement social, se trouve confirmée en grande partie, soit par les faits historiques, soit par les monumens monétaires que l'antiquité nous a légués.

Ce que les uns ont voulu faire pour les Grecs, d'autres l'ont tenté également, et avec moins de raison encore, par rapport aux Hébreux. Chez ceux-ci, plus d'une fois, on a donné à l'usage de la monnaie une antiquité tout-à-fait en contradiction avec les documens certains de l'histoire ; et des passages des livres saints, lus fort légèrement, et interprétés de même, ont servi à

(1) Personne n'ignore que cet usage de couper l'argent existe encore en Chine, où l'on ne connaît de véritable monnaie que quelques petites pièces de cuivre.

étayer, tant bien que mal, ces opinions insoutenables. C'est pour rétablir la vérité, si souvent méconnue à cet égard, que je me propose d'examiner, en suivant l'histoire du peuple de Dieu, à quelles époques la sainte Ecriture nous autorise à reconnaître chez lui, une monnaie d'abord, et puis une monnaie nationale.

I. Pour commencer par les siècles des Patriarches, l'esprit de système pourrait seul amener à supposer parmi eux l'existence des métaux monnayés. Personne n'a encore été assez fou, que je sache, pour oser prétendre que ces hommes simples, adonnés exclusivement à la vie pastorale, chez lesquels la société était à peu près renfermée dans le cercle étroit de la famille, se soient jamais avisés de battre monnaie. Et à quoi eût-elle pu leur servir, quand leurs richesses ne consistaient guère qu'en troupeaux, et que leurs relations commerciales étaient tout-à-fait nulles? Or, les peuples qui les entouraient n'étaient pas beaucoup plus avancés de ce côté là; et pour admettre chez eux l'usage d'un numéraire quelconque, il ne faudrait rien moins que les preuves les plus positives. Non-seulement ces preuves nous manquent, mais tout encore, dans les notions qui nous sont parvenues, doit faire présumer le contraire. Nous voyons bien qu'on connaissait alors l'emploi de l'or et de l'argent, soit comme matière de parures précieuses, soit comme moyen de transaction et d'échange. Mais nous voyons aussi que, pour ce dernier usage, on en était réduit encore à peser ces métaux: c'est ce que prouvent tous les endroits de la Genèse où il est fait mention de marchés à prix d'argent, et ceux-là même

sur lesquels on a prétendu établir l'opinion que je combats.

Il est question déjà d'or et d'argent comme richesses, du temps d'Abraham. Après le voyage qu'il avait fait en Egypte, l'écrivain sacré dit de lui : *Erat autem dives valde in possessione auri et argenti* (1); et plus tard, son serviteur Eliézer, vantant les richesses de son maître aux parens de Rebecca, disait : *Dominus benedixit domino meo valde, magnificatusque est; et dedit ei oves et boves, argentum et aurum, servos et ancillas, camelos et asinos* (2). Ces métaux paraissent aussi alors comme matière de bijoux et d'autres objets, indices d'un luxe déjà avancé, tels que les pendants d'oreilles et les autres ornemens dont le même Eliézer para d'abord la fille de Bathuel (3), et les vases d'or et d'argent qu'il lui offrit ensuite (4). Mais comme valeur en échange, c'est à l'époque de la mort de Sara qu'il en est fait mention pour la première fois d'une manière formelle, dans le récit fort détaillé du marché conclu entre Abraham et Ephron, pour le champ destiné par le premier à la sépulture de sa femme. Ce passage est important.

Voici la leçon que porte la Vulgate, et de laquelle ont souvent argué ceux qui voudraient faire remonter à cette époque, pour le moins, l'usage d'une monnaie proprement dite : *Quod cum audisset Abraham, appendit pecuniam*

(1) *Genes.* XIII. 2.

(2) *Genes.* XXIV. 35.

(3) *Ibid.* 22.

(4) *Ibid.* 55.

quam Ephron postulaverat, audientibus filiis Heth, quadringentos siclos argenti, probatæ monetæ publicæ (1). Ces deux expressions, *pecuniam*, et *monetæ publicæ*, paraissent à bien des personnes être ici d'un fort grand poids; et en effet, elles sont de nature à trancher la difficulté, si l'on pouvait les prendre à la lettre. Mais on ne trouve rien de semblable dans le texte, et nous avons ici un exemple des inconvéniens qu'on rencontre dans de telles questions de mœurs et de détails, quand on prétend les résoudre sur la simple autorité d'une version fort respectable sans doute, mais qui a pu souvent, comme presque toutes les versions, rendre les usages d'une époque ancienne par des expressions qui appartiennent à ceux d'un âge bien postérieur: c'est ce qui est arrivé ici. Le texte hébreu, traduit littéralement, peut se lire de cette manière: *Et appendit Abraham Ephron argentum* (כסף) *quod locutus fuerat in auribus filiorum Heth, quadringentos siclos argenti transeuntis ad mercatorem* (עבר לסחר). C'est aussi le sens du texte samaritain, des Septante, de la Paraphrase chaldaïque, et des autres versions orientales. On lit également le mot hébreu qui a le sens d'*argentum* dans deux autres versets de ce même récit, où la Vulgate a mis encore *pecuniam* (2).

Il est donc bien clair qu'il s'agit ici, non pas d'une monnaie, alors inconnue à tous les peuples, mais simplement du métal, donné et reçu

(1) *Genes.* XXIII. 16.

(2) *Ibid.* 9 et 15.

comme matière précieuse représentant une valeur, et comme objet d'échange usité dans le commerce qui se faisait alors. Il est dit qu'Abraham le pesa, *appendit*, tel qu'il avait cours chez les marchands, ce qu'on peut entendre, ou de la nature du poids, ou du titre de pureté de l'argent, et peut-être de l'un et de l'autre ensemble.

L'évaluation de cet argent en sicles ne prouverait rien par rapport à la question, ou, pour mieux dire, elle prouverait en ma faveur. Ainsi que l'indique assez la signification radicale de son nom hébraïque שֵׁטֶל, le sicle était un poids chez le peuple de Dieu avant qu'il devint une monnaie, comme la drachme chez les Grecs, l'as chez les Romains, et la livre chez quelques nations modernes. On évaluait à ce poids non-seulement les métaux précieux, tels que les bijoux d'or que nous avons vus remis à Rebecca par le fidèle envoyé d'Abraham (1); mais encore diverses espèces de marchandises. Il suffira de rappeler l'évaluation en sicles de quelques aromates, destinés à la composition de l'huile sainte qui devait servir pour consacrer le Tabernacle, l'Arche de l'alliance, et les autres objets employés au culte divin (2). Le texte ajoute en cet endroit, *in siclo sanctuarii*; sans doute parce que les institutions de ce peuple, si éminemment religieuses, plaçaient les poids et les mesures, comme la loi même, sous la garde spéciale du Seigneur, et que les étalons en étaient déposés dans le lieu saint.

(1) *Genes.* XXIV. 22.

(2) *Exod.* XXX. 23. 24.

A bien plus forte raison ne peut-on rien conclure du présent qu'Abraham reçut d'Abimelech roi de Gérare, non précisément comme le prix d'un voile qu'il dût acheter à sa compagne, mais bien plutôt comme une leçon donnée à celle-ci : *Ecce*, dit ce prince à Sara, *mille argenteos dedi fratri tuo*, etc. (1). La Paraphrase chaldaique et les Septante ont suppléé un mot, pour déterminer plus clairement le sens du texte : l'une a mis ici des sicles, ainsi qu'il était naturel ; les autres, à ce poids de l'Orient, ont substitué celui des Grecs, la drachme, comme ils le font fréquemment ailleurs.

On doit raisonner de même sur ce qui est dit de Joseph vendu par ses frères : *Et pretereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna, vendiderunt eum Ismaelitis viginti argenteis* (2). Il n'y a aucun motif nouveau pour voir ici une monnaie plutôt qu'un poids, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, et cette dernière interprétation demeure toujours la plus conséquente et la plus rationnelle, malgré le sens indéterminé du mot *argenteis*, et de celui qui lui correspond dans l'original.

Il est dit de Jacob revenant de chez Laban son oncle, et voulant ériger un autel pour sacrifier au Seigneur : *Emitque partem agri in quo fixerat tabernacula, a filiis Hemor patris Sichem, centum agnis*, etc. (3). Dans l'expression hébraïque *ששק*, que la Vulgate rend par *agnis*, plusieurs interprètes ont cru voir la dénomination spéciale d'une sorte de monnaie, et ils

(1) *Genes.* xx. 16.

(2) *Genes.* xxxvii. 28.

(3) *Genes.* xxxiii. 19.

sont allés jusqu'à disserter fort longuement sur son type. Pour ces détails, qui ne peuvent entrer dans le plan de ces recherches, je renverrai mes lecteurs aux commentateurs qui s'en sont occupés, notamment à Don Calmet sur ce passage. Je dois me borner à observer que le sens de ce mot hébreu, qui ne se trouve qu'en deux autres endroits de la Bible (1), est resté fort obscur pour nous, au milieu de ces discussions, sans résultat, comme sans fondement; et que, tout bien examiné, et en attendant de nouvelles lumières, le mieux me paraît être de s'en tenir à la traduction de la Vulgate. Celle-ci présente, il est vrai, une légère difficulté grammaticale; mais cette difficulté ne saurait être mise en balance avec les inconvéniens graves des autres systèmes, qui d'ailleurs ne la font pas évanouir complètement.

Venons à des textes plus importants. La Genèse parle plusieurs fois d'argent, *pecunia* selon la Vulgate, à l'occasion des voyages que les enfans de Jacob firent en Egypte, pour s'y procurer du grain (2). Sans qu'il soit nécessaire de répéter ici ce qui précède, et qui s'y applique également, il est certain d'ailleurs, que l'écrivain sacré n'a pu vouloir en ces endroits parler d'argent monnayé. Deux circonstances le prouvent de la manière la plus positive: 1° La simple observation faite par les frères de Joseph à l'intendant de sa maison, qu'ils avaient eu soin de rapporter au même poids l'argent qu'ils avaient

(1) *Josue*. xxiv. 32. — *Job*. xlii. 11.

(2) *Genes*. xlii. 25, 27, 28, 35; xliii. 12, 15, 18, 21, 23. xliv. 1, 8; xlv. 23.

trouvé dans leurs sacs : *quam nunc eodem pondere reportavimus* (1); 2° une particularité plus remarquable, relative à la disposition matérielle et à la forme de cet argent : ceci aura besoin de plus longs détails.

L'historien sacré rapporte ainsi la manière dont les fils de Jacob, en rentrant chez leur père, au retour de leur premier voyage, retrouvèrent dans leurs sacs l'argent qu'ils avaient donné en paiement aux employés égyptiens : *His dictis, cum frumenta effunderent, singuli repererunt in ore saccorum ligatas pecunias* (2). L'Hébreu dit un peu différemment : *ligamen*, ou *fasciculum argenti sui* (צדור כספו). La version des Septante porte δεσμούς τοῦ ἀργυρίου; et déjà elle avait employé la même expression dans un verset précédent, où le texte original omet cette circonstance (3). Au lieu d'une bourse, que beaucoup de commentateurs ont voulu voir ici, influencés comme il arrive presque toujours, par des habitudes plus modernes, l'idée la plus raisonnable, et qui ressort le plus naturellement du texte, ne sera-t-elle pas celle d'une liasse, d'un faisceau, composé de brochettes, ou petits lingots d'argent, qu'on réunissait et qu'on liait ensemble pour former une somme? Cette interprétation, qui n'est pas nouvelle, outre ce qu'elle offre de convenable à l'état peu avancé du commerce à cette époque, est encore tout-à-fait en rapport avec une donnée historique fort vraisemblable, dont nous devons l'observation à Plutarque.

(1) *Genes.* XLIII. 21.

(2) *Genes.* XLII. 35.

(3) *Ibid.* 27.

Le biographe-philosophe, parlant de cette espèce de monnaie de fer que Lycurgue avait introduite à Sparte, pense que partout dans les temps anciens, on usait aussi en guise de monnaie, de brochettes, *ὀβολίσκοις*, en fer ou en cuivre. Il fait venir de là le nom d'obole, *ὀβολός*, donné aux petites monnaies ; et, suivant plus loin cette pensée ingénieuse, il veut que la drachme, *δραχμή*, composée de six oboles, ait été appelée ainsi (du verbe *δράσσω*) parce que ce petit nombre de brochettes était tout ce que la main d'un homme pouvait en embrasser (1). On peut donc supposer, avec toute vraisemblance, que cette manière d'effectuer une somme, par la réunion de ces morceaux de métal qui tenaient lieu de monnaie, fut aussi en usage dans l'Orient, et pour des métaux plus précieux que ceux dont parle Plutarque : c'était déjà un progrès, les unités de petite ou de moyenne valeur se trouvant ainsi divisées d'avance, au lieu qu'il fallait à une époque plus ancienne les couper et les peser chaque fois.

L'écriture elle-même peut confirmer cette explication par divers passages qui paraissent supposer un procédé semblable. Ainsi, lorsque Achan, avouant sa désobéissance et sa cupidité, dit à Josué : *Vidi inter spolia pallium coccineum valde bonum, et ducentos siclos argenti, regulamque auream quinquaginta siclorum*, etc. (2), il est fort probable que cette règle d'or n'était point un instrument quelconque des arts ou métiers, instrumens qu'on fait rare-

(1) *Lysand.* p. 442, d. tom. 1, édit. Paris.

(2) *Josue*, VII. 21.

ment d'un tel métal, mais bien une de ces broches, ou lingots, dont l'emploi précéda l'invention de la monnaie: le terme לִשְׁוֹן, *lingua*, qu'on lit dans le texte, paraît exprimer assez bien cette intention, et peut-être la forme de l'objet désigné. Ainsi dans un endroit des Psaumes que la Vulgate a rendu tout-à-fait inintelligible, au lieu de cette phrase, *ut excludant eos qui probati sunt argento* (1), qu'on lit dans la version latine, l'Hébreu porte: *gloriantem in fragmentis argenti*, ou *conculcantem fragmenta argenti*, מַחְרַפֵּט בְּרִצְיֵי כֶּהָ. Le sens général du Psaume, et le choix entre ces deux versions de l'Hébreu sont assez indifférens pour l'objet qui nous occupe; toujours est-il que nous y retrouvons ces morceaux d'argent, ces lingots, ces brochettes, quel que soit le nom qu'on veuille leur donner, comme le signe des richesses qui font l'orgueil de ce peuple, ou bien sur lesquelles il marche, tant elles sont abondantes chez lui. Je pourrais multiplier de semblables exemples, si ce que j'ai dit n'était pas plus que suffisant. J'ajouterai seulement que cet usage paraît avoir fourni quelquefois une métaphore aux écrivains sacrés (2).

Nous trouvons encore dans la Vulgate l'expression *pecunia* appliquée à l'argent reçu par Joseph des sujets du Pharaon, pour prix des céréales qu'il leur avait distribuées durant les années de famine (3). Ici, comme dans d'autres passages, l'expression du texte original réduit celle de la

(1) *Psalm.* LXVII. (hebr. LXVIII.) 31.

(2) *Job.* XIV. 17.—*Osée.* XIII. 12.

(3) *Genes.* XLVII., 14, 15, 18.

version latine à sa juste acception. Mais indépendamment de cette circonstance philologique, et des faits généraux observés dans l'histoire de la monnaie, données qui peuvent suffire pour décider la question, je dois ajouter que jamais le mot *pecunia* ne fut employé plus mal à propos qu'il le serait en parlant de l'Égypte.

En effet, il est regardé comme constant aujourd'hui que les Égyptiens, dans les plus beaux jours de leur empire, ne connurent point la monnaie, même lors qu'elle était en usage chez d'autres peuples civilisés. Ils purent se servir plus ou moins de celles des Perses, pendant les temps malheureux où ils leur furent assujétis ; les rois Lagides, apportant sur les bords du Nil les coutumes de la Grèce, firent battre de fort belles monnaies dans tous les métaux ; sous la domination romaine, les ateliers monétaires d'Alexandrie produisirent cette nombreuse suite de médailles impériales grecques, en potin et en bronze, que nous possédons, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien et ses collègues. Mais les vrais monarques égyptiens, les Pharaons n'émirent jamais une monnaie à leur coin.

A des époques bien postérieures à Joseph, cette privation de monnaie doit sans doute nous étonner chez un peuple aussi riche, aussi puissant, aussi adonné au commerce. Elle n'en est pas moins démontrée par l'absence seule de tout monument monétaire, parmi les produits de ses arts qu'il nous a laissés. Un tel argument, quoique purement négatif, prouve infiniment plus quand il s'agit des Égyptiens qu'il ne pourrait faire pour tout autre peuple de l'antiquité, vu

le nombre et la variété des objets de tout genre que nous restituent chaque jour les hypogées de cette terre antique, depuis le vase d'argile le plus ignoble par ses usages, jusqu'aux bijoux d'or somptueux qui servaient d'ornemens aux monarques; nombre si prodigieux en effet, variété si merveilleuse, qu'ils nous mettent à même aujourd'hui de recomposer en quelque sorte tout l'ensemble de la vie domestique et civile des anciens habitans de l'Égypte. Comment ce peuple savait-il suppléer à cette absence de numéraire? c'est ce que des conjectures ingénieuses n'ont pu éclaircir encore d'une manière pleinement satisfaisante, et ce que je n'entreprendrai pas de rechercher ici. Mais je devais constater le fait essentiel, en tant qu'il se rapporte au sujet de mon petit travail.

II De ce qui précède, on doit conclure: 1^o que, si les Israélites acquièrent des Egyptiens un grand nombre de connaissances dont on trouve la preuve dans leur histoire subséquente, ils ne purent leur emprunter l'usage de la monnaie; 2^o que nulle part dans le Pentateuque il ne saurait être question d'argent monnayé, bien que la Vulgate y mette encore en plusieurs endroits l'expression *pecunia*, pour rendre l'idée pure et simple de métal exprimée dans l'Hébreu. La prohibition de l'usure souvent énoncée dans les livres de Moïse (1) ne forme point une difficulté contre cette dernière assertion: on sait trop qu'un contrat quelconque peut devenir oppressif et entaché d'usure, sans

(1) *Exod.* xxii. 25. — *Levit.* xxy. 36. — *Deut.* xxiii. 19, 20. etc.

qu'il renferme aucune stipulation de valeur en numéraire.

Il serait également inutile de suivre, au temps de Josué et des Juges, l'examen des passages de l'Écriture où il est question d'argent. Ils ne donneraient lieu à aucune observation nouvelle ; et tout ce qui a été dit jusqu'à présent peut s'y appliquer encore. Nous devons remarquer cependant à l'époque des derniers magistrats d'Israël, une expression nouvelle de la Vulgate, le terme *nummus* qui ne se trouve qu'en cet endroit, et qui doit paraître certainement plus spécial et plus positif qu'aucun autre. Il y est employé dans les reproches et les menaces du Seigneur, au sujet de la conduite déréglée des enfans d'Héli : *Futurum est autem, ut quicumque remanserit de domo tua veniat ut oretur pro eo, et offerat nummum argenteum et tortam panis, etc.* (1). La lecture du texte fait évanouir les conséquences qu'on pourrait vouloir déduire de ce passage ainsi rendu. L'expression hébraïque אגורה, traduite ici par *nummum*, indique dans son sens radical l'action de *concidere*, *secare* ; elle est appliquée dans le Pentateuque à une petite fraction des poids des Israélites, dont vingt composaient le sicle ; et là, la version latine l'a rendue par *obolus : siclus viginti obolos habet* (2). Elle semble donc désigner naturellement quelque chose de petit, *minutum*, comme traduit Arias Montanus, une fraction, une parcelle. Si elle ne s'applique pas ici à un de ces morceaux de métal, à une de ces brochettes,

(1) *Reg.* II. 36.

(2) *Exod.* XXX. 13. — *Levit.* XXVII. 25 ; *et alibi.*

dont il a été parlé plus haut, interprétation que j'admettrais volontiers, elle doit y être employée pour désigner un poids en argent de la plus minime valeur.

III. Les règnes de David et de Salomon furent pour la Judée une ère de splendeur et de prospérité matérielle, le second surtout, qui fut constamment pacifique. De Dan à Bersabée, comme parle l'Écriture, on nageait dans l'abondance et le bien-être; les flottes du monarque, rivales de celles de Tyr, devinrent le véhicule d'un immense commerce, source de nouvelles richesses pour le souverain et pour le peuple, le luxe et ses arts, bornés autrefois à ce qui concernait le culte du Seigneur, vinrent embellir le palais du roi de la plus somptueuse magnificence, et sans doute il en descendit quelque reflet dans la demeure des simples particuliers. Alors, en un mot, les échanges, le mouvement des valeurs, les transactions de toute espèce durent plus que jamais se multiplier, soit à l'intérieur, soit au dehors. Cependant, à cette époque riche et brillante, rien n'est changé dans l'Écriture aux expressions qu'elle emploie en pareilles circonstances, et l'on n'y trouve rien qui puisse faire reconnaître la circulation d'une véritable monnaie. Ainsi (pour indiquer seulement les faits principaux qui eussent donné lieu à l'expression d'une telle idée, si elle eût été dans les usages de l'époque), au milieu de nombreux détails que les livres saints nous fournissent en plusieurs endroits sur les trésors de David et de Salomon, sur les dépenses faites pour le Temple, et sur les cotisations que des particuliers firent

entre eux pour y contribuer (1); l'or et l'argent paraissent toujours évalués au poids, à l'exception d'un seul passage dont je parlerai bientôt, et qui ne peut rien prouver par rapport à la question présente. Et ici, je ne dois pas différer davantage une observation que j'aurais pu placer plus haut, mais qui convient à cette époque comme aux temps antérieurs. C'est que les comptes, ou les paiemens, comme nous dirions aujourd'hui, sont généralement exprimés dans la Vulgate par le verbe *appendere*, peser, en hébreu par le verbe לקט, dont la signification est identique.

L'histoire des autres rois de Juda, et celle des rois d'Israel ne fournissent pas plus de données nouvelles, c'est-à-dire, que les valeurs en or et en argent y sont toujours désignées par les mêmes expressions que nous avons vues tant de fois jusqu'ici. Parmi les textes qui appartiennent à cette époque, on doit remarquer un passage d'un prophète, où il est parlé de la balance dont on se servait pour peser l'argent. Il s'agit d'un contrat pour l'acquisition d'un champ: *Et scripsi, dit l'envoyé de Dieu, et signavi, et adhibui testes, et appendi argentum in statera*, etc. (2). Des critiques ont avancé qu'on portait alors dans sa ceinture des balances destinées à cet usage, et les poids nécessaires pour cette destination. Quelques passages de l'Écriture peuvent en effet le faire présumer (3). Mais les poids seuls y

(1) *Paral.* XXIX. 4, 6, 7. — II. *Paral.* I. 17; V. 1; VII. 18; IX. 13, 14, 21. et *alibi*.

(2) *Jerem.* XXXII. 10.

(3) *Deut.* XXV. 13. — *Prov.* XVI. 11. — *Mich.* VI. 11, etc.

sont formellement indiqués, et cette opinion, par rapport à la balance, ne saurait être qu'une conjecture. Au reste, la balance est mentionnée souvent dans les livres saints (1); et quelquefois dans une acception figurée, comme dans ces paroles célèbres adressées au roi Baltassar : *appensus es in statera, et inventus es minus habens* (2).

IV. C'est au retour de la captivité qu'on commence à trouver dans l'Écriture la désignation positive d'une monnaie proprement dite, et dès lors elle se présente avec une dénomination spéciale. On l'observe pour la première fois dans Esdras, lorsque, faisant le recensement des dons offerts pour le temple sous Zorobabel, il dit des principaux du peuple : *Secundum vires suas dederunt impensas operis, auri solidos sexaginta millia et mille*, etc. (3). Il en est encore question, et avec les mêmes termes, dans un autre endroit de ce même livre (4); mais d'une manière moins claire. Néhémie nous montre aussi une monnaie qui paraît être la même, selon l'Hébreu, quoique la Vulgate lui donne ici une autre dénomination, *auri drachmas*, etc. (5).

La signification précise du nom pluriel כֶּסֶף, qui, dans le texte original, correspond aux termes *solidos*, et *drachmas*, de la version latine, a été jugée différemment par les divers interprètes qui ont travaillé sur ce sujet. Les uns

(1) *Psalm. LXI. 10.—Prov. XX. 23.—Eccli. XXI. 28.—Ezech. V. 1.—Amos. V. 6*, etc.

(2) *Dan. V. 27*.

(3) *I. Esdr. II. 69*.

(4) *I. Esdr. VIII. 27*.

(5) *II. Esdr. VII. 70, 71, 72*.

l'ont regardé comme une corruption de δραχμή, nom d'une monnaie commune aux Grecs, mais qui a pu passer chez les autres peuples de l'Asie, avec les altérations qui affectent presque toujours les mots empruntés par une langue aux idiomes étrangers ; la Vulgate autoriserait cette interprétation, en substituant dans le second livre d'Esdras le mot *drachmas*, à celui, beaucoup plus vague, de *solidos*, qu'elle avait employé dans le premier. D'autres interprètes ont cru pouvoir reconnaître ici cette monnaie des anciens rois de Perse, qui fut appelée DARIQUE, selon quelques-uns du nom propre du premier qui les fit frapper (1) ; plus probablement selon d'autres, d'un mot persan qui était le nom commun, ou le titre honorifique de tous ces rois. Ces pièces de monnaie qu'on désignait aussi par leur type, qui représente un archer (2), ainsi qu'on le voit sur celles que le temps nous a conservées, furent fort estimées dans l'antiquité, comme étant faites avec l'or le plus pur (3).

Quelle que soit celle qu'on préfère des deux interprétations que je viens de rapporter, l'expression employée par l'historien sacré paraît tout-à-fait étrangère à la langue hébraïque. Bien plus

(1) Hérodote nous apprend que Darius, fils d'Hystaspes et père de Xercès, avait fait battre de la monnaie d'or (IV. 166) : on a conclu de là qu'il avait émis les premiers Dariques. Suidas les attribue à un autre Darius.

(2) Agésilas se plaignant des obstacles que la politique des Perses lui faisait naître à beaux deniers comptant, disait dans ce sens, que trente mille ARCHERS le chassaient de l'Asie (Plutarch. *Apophteg.*) *Lacon*, p. 211, a. tom. II. édit. Paris.

(3) Plutarch. *de Pactolo*, p. 1152, a. tom. II. édit. Paris. — Hérodote, *loc. laud.*

certainement encore elle désigne ici une monnaie étrangère, soit qu'elle vint des Grecs, soit qu'elle appartînt aux Perses. Il est de toute évidence en effet que dans leur exil, ou leur captivité, les Juifs ne pouvaient se donner pour la première fois une monnaie qu'ils n'avaient point lorsqu'ils furent arrachés à leur patrie.

Je ne dois pas omettre d'observer que cette même expression de l'Hébreu, un peu dénaturée dans sa désinence, se trouve dans un endroit des Paralipomènes, où il est parlé des sommes recueillies par David pour la construction du Temple (1); là encore la Vulgate l'a rendue par *solidos*. Pour peu qu'on veuille se rappeler que ces chroniques ne furent certainement rédigées qu'après le retour de la captivité, on ne songera pas à rien conclure de ce passage, mais l'on concevra que, dans ce livre aussi, l'écrivain a pu fort naturellement se conformer au langage de son époque.

Dans deux des mêmes passages des livres d'Esdras, qui les premiers nous ont montré chez les Juifs l'usage de l'or monnayé, il est parlé aussi de mines, *mnas*, en hébreu מנא, dont on se sert pour évaluer l'argent (2). La réunion en cet endroit de deux expressions, ayant ce semble le même objet, pourrait faire penser au premier abord, que la seconde s'applique aussi bien que la première à une véritable monnaie. Dans tous les cas ce ne saurait être qu'une monnaie de compte, comme le talent. Mais on doit croire plutôt qu'il n'est question ici que d'un poids : l'usage de la mine bien avant que les Juifs

(1) I. *Paral.* xxix. 7.

(2) I. *Esdr.* II. 69.—II. *Esdr.* VII. 71, 72.

aient pu connaître la monnaie, puisqu'on la trouve au temps de Salomon (1), et ses rapports avec le sicle (2) semblent le prouver surabondamment. La première de ces deux circonstances prouverait de plus que l'analogie de ce nom avec celui d'un poids ou d'une monnaie de compte en usage chez les Grecs, $\muνα$, dut être purement fortuite, à moins que la langue des Hellènes n'eût pris ce nom à quelque'une de celles des peuples de l'Orient.

V. A l'époque remarquable qui forme le point de départ des faits historiques rapportés dans les livres des Machabées, tout avait fait d'immenses progrès chez les peuples civilisés; et l'art monétaire en particulier, dans les contrées puissantes et riches de la Grèce et de l'Asie, avait atteint au plus haut degré de développement et de perfection. Le peuple de Dieu, bien plus en rapport alors avec les autres nations, au milieu desquelles il vivait, qu'il ne l'avait jamais été, ne tarda pas à se ressentir à son tour de son influence; et s'il n'eût pas encore des monnaies qui lui fussent propres, du moins celles de quelques autres peuples se répandirent abondamment chez lui, comme elles le faisaient partout. Nous en avons la preuve dans ces mêmes livres, où fréquemment il est fait mention d'argent, $\alphaργυριον$, $χρημα$, en parlant des Juifs aussi bien que des Gentils. Là, c'est avec toute raison que la Vulgate tra-

(1) III. Reg. x. 17.

(2) On lit dans Ezéchiel (xlv. 12): *Porro viginti sicli, et viginti quinque sicli, et quindecim sicli unam faciunt*: c'est-à-dire, que la mine se composait de soixante sicles. On croit communément que cette valeur a varié aux diverses époques de leur histoire.

duit par *pecunia* ; car il s'agit bien certainement d'espèces monnayées.

Le numéraire qui circulait alors dans la Judée dut se composer principalement: 1^o des monnaies d'Alexandre-le-Grand, reproduites si souvent par beaucoup de villes de son immense empire (1), et dont, pendant long-temps, le cours fut en quelque sorte universel; 2^o de celles que battirent plus tard à leur propre coin les dynasties de ses généraux qui lui succédèrent en Égypte et en Syrie, auxquelles la terre de Juda se vit assujétie tour-à-tour. Les médailles nous apprennent que des monnaies des Séleucides furent frappées dans la Judée même, dans la ville d'Ascalon, dont on y voit quelquefois le nom abrégé, ou l'emblème connu d'ailleurs. On en possède de telles, appartenant aux règnes d'Antiochus-Soter (2), d'Antiochus III, d'Antiochus IV, de Tryphon, et même d'Antiochus VIII, et d'Antiochus IX (3).

(1) Sestini regarde comme frappée à Ptolemaïs de Galilée une médaille d'Alexandre, où se lisent quelques caractères phéniciens : cette attribution locale me paraît fort douteuse, pour bien des raisons.

(2) Cette médaille d'Antiochus I, qui était dans le cabinet de M. Allier de Hauteroche, est singulière par cette circonstance de localité, la Judée ne paraissant pas avoir été soumise alors aux rois de Syrie.

(3) Cette dernière médaille, inédite, la première d'Ascalon qui paraisse sous ce règne, fait partie de ma collection. Joseph nous apprend que cet Antiochus fit des incursions dans la Judée, et secourut les Samaritains contre Jean Hyrcan, qui assiégeait leur capitale. (XIII. *Antiq.* X, 1 et 2.) : c'est le seul fait qui puisse aider à expliquer une médaille de ce prince frappée à Ascalon. Il est plus difficile de rendre compte de celles que j'ai citées du règne d'Antiochus VIII, les embarras de son règne n'ayant pu lui permettre de faire la guerre aux Juifs, ainsi qu'il en avait conçu le projet, selon le même historien (*ibid.*).

Le grand nombre des Juifs alors répandus dans tous les pays de l'Asie, depuis la captivité de Babylone, et qui venaient à Jérusalem pour adorer le Seigneur où l'adoraient leurs pères; dut y faire affluer aussi les monnaies de toutes ces contrées. On pourrait donc en quelque sorte en trouver le catalogue dans l'énumération, faite plus tard par saint Luc, des nombreuses provinces qui voyaient encore les enfans de l'alliance accourir vers la ville sainte pour prendre part à ses solennités (1). La nature précise de ces espèces diverses, mais appartenant toutes aux systèmes monétaires des Grecs, me paraît assez clairement indiquée par la dénomination caractéristique de drachmes exprimée en quelques endroits des livres des Machabées; notamment dans ce passage si connu: *fortissimus Judas..... facta collatione, duodecim millia* (le texte dit *duo millia*) *drachmas argenti misit Jerosolymam* etc. (2).

Souvent opprimée par les rois d'Egypte et de Syrie, la Judée eut à souffrir des maux inouis durant la persécution atroce d'Antiochus-*Epiphanes*, et la guerre si longue et si acharnée qu'elle soutint constamment contre ce prince et quelques-uns de ses successeurs, pour la conquête de sa liberté religieuse, et de son indépendance politique. Enfin, après bien des alternatives de funestes défaites et de brillans succès, toujours signalées par des traits du plus noble patriotisme, et du dévouement le plus héroïque, les choses avaient changé de face, et la protection divine avait couronné ses efforts. Simon, frère et

(1) *Act.* II. 9, 10.

(2) II. *Mac.* XII. 42, 43; IV. 19. X. 20.

successeur de Judas Machabée, et de Jonathas, avait affranchi sa patrie du joug des rois Séleucides; le dernier boulevard des Gentils et des apostats, la forteresse de Jérusalem, venait de s'ouvrir devant ses armes victorieuses; et les Juifs fidèles, ivres de joie et de gratitude, proclamant Simon souverain pontife, chef et prince de sa nation, gravaient son nom immortel sur les monumens publics. *Anno centesimo septuagesimo*, dit l'historien de cette époque, *ablatum est jugum gentium ab Israel. Et cœpit populus Israel scribere in tabulis et gestis publicis: ANNO PRIMO SUB SIMONE SUMMO SACERDOTE, MAGNO DUCE, ET PRINCIPE JUDÆORUM (1).*

Il ne manquait à ce chef illustre que de se voir reconnu en cette qualité par les rois qui s'étaient montrés si long-temps les ennemis de sa nation; cet événement n'avait pas tardé à s'accomplir. Simon envoya une députation solennelle au roi Démétrius-Nicator: il en obtint une paix glorieuse avec la cession des places fortes, et l'affranchissement du tribut que les monarques de Syrie avaient exigé jusqu'alors (2). Nous voyons ailleurs qu'on lui reconnaissait aussi toutes les prérogatives d'une puissance souveraine qui l'égalait aux rois, entre autres celle de porter des vêtemens d'or et de pourpre: *ut operiatur purpura et auro (3).*

Plus tard Antiochus III. surnommé *Sidetes*, voulant flatter le prince de Juda, et l'attacher à son parti contre celui de l'usurpateur Try-

(1) I. *Mac.* XIII. 41, 42.

(2) I. *Mac.* XIII. 34—40.

(3) I. *Mac.* XIV. 43.

phon, lui adressa une lettre que l'écrivain sacré nous a conservée, et qui confirmait toutes ces concessions. Mais une autre prérogative y était ajoutée, qui n'avait pas été énoncée formellement dans la lettre de Démétrius, celle de faire battre monnaie à son coin : *et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis, in regione tua* (1). Le saint livre n'ajoute aucune espèce de détails à ce sujet, et ne nous apprend rien de l'usage que fit Simon d'une autorisation dont il n'avait pas besoin. Mais les monumens monétaires viennent eux-mêmes suppléer ici au silence de l'histoire écrite. Nous avons en effet des médailles hébraïques en assez grand nombre, dont la plupart appartiennent à cette époque; je dois à leur égard entrer dans quelques détails, puisque nous arrivons enfin à une monnaie propre et nationale des Hébreux.

On peut ranger en différentes classes les diverses médailles, en argent et en bronze, qu'on a généralement considérées comme des monnaies de Simon Machabée; médailles dont les légendes hébraïques écrites en caractères samaritains les ont fait appeler hébréo-samaritaines. Nous devons commencer à nous occuper de ces légendes, qui sont ici l'objet essentiel, mais que la privation de caractères propres à les reproduire exactement ne peut me permettre de rendre, si ce n'est par une version latine qui en exprime le sens littéralement. Sous le rapport de leurs inscriptions, ces médailles peuvent toutes se ranger respectivement dans quelque une des trois divisions suivantes :

(1) *Mac.* xv. 6.

I^{re} CLASSE. Médailles portant d'un côté le nom de Simon : *Simon princeps Israel* ; ou simplement, *Simon* ; de l'autre : *Anno primo*, ou *secundo*, ou *tertio*, ou *quarto*, *liberationis Israel*.

II^{me} CLASSE. Médailles qui font lire : *Jerusalem sancta* ; et au revers : *Siclus Israel*, ou *Siclus dimidius Israel*, *anno primo*, ou *secundo*, ou *tertio*. Celles encore qui portent sur une face la même notation d'années (depuis 1 jusqu'à 4), avec l'évaluation de la pièce de monnaie : *Dimidius siclus*, ou *Sicli pars quarta* ; et sur l'autre, *Liberationis Sion*.

III^{me} CLASSE. Médailles inscrites du nom de *Simon*, d'un côté, et montrant de l'autre la légende : *Liberationis Israel*, ou *Jerusalem*, mais sans aucune notation d'années.

Ces médailles ne présentent aucune effigie, ni autres figures d'hommes ou d'animaux, ainsi qu'on en voit d'ordinaire sur les médailles des Grecs ou des Romains. De telles images auraient été regardées alors par les Juifs comme une violation de la loi de Moïse, qui prohibait si sévèrement toute représentation des êtres animés, dans la crainte que les enfans d'Israel ne fussent entraînés par là à imiter l'idolâtrie des Gentils. Les monnaies hébraïques ont pour types les plus ordinaires, diversement disposés sur les deux faces : une plante divisée en trois branches, avec des fleurs qui ressemblent assez à des lis ; une grappe de raisin, une feuille de vigne ; un palmier, quelquefois entre deux corbeilles, ou mesures remplies de fruits ; une gerbe

entre deux fruits, ou bien deux gerbes; un fruit, un calice, un vase à deux anses, une lyre, deux objets qu'on a pris quelquefois pour des obélisques, mais qui paraissent être deux trompettes, de formes un peu différentes, etc. Sur quelques-unes on a cru reconnaître l'Arche de l'alliance placée dans un temple, ou une édifice à quatre colonnes. J'avoue que dans la forme assez incertaine de cet objet, auquel je n'oserais donner un nom, il m'est impossible de retrouver l'arche de Moïse, laquelle d'ailleurs à cette époque n'était plus au pouvoir des Juifs (1).

Quant à l'exécution et au style, ces médailles n'offrent absolument rien de remarquable. Si elles ne sont pas comparables pour la beauté à quelques productions contemporaines de l'art monétaire chez les nations grecques, en Syrie par exemple, elles sont encore plus éloignées du caractère barbare qui déshonore souvent les médailles de certains peuples. Celles des Juifs sont du nombre de celles qu'on a coutume de noter dans les descriptions numismatiques comme de fabrique ordinaire.

Par rapport à l'objet de cet opuscule, j'en ai dit assez sur le matériel de ces premières monnaies hébraïques. On peut recourir pour plus de détails aux auteurs qui les ont considérées sous

(1) L'Arche sainte avait été cachée par Jérémie, lors de la prise de Jérusalem, dans une caverne du mont Nébo, ainsi qu'il est rapporté au second livre des Machabées (II. 4, 5.): il n'en est plus parlé depuis lors. L'édifice en question est sans doute une représentation simplifiée du temple, ou celle de quelqu'une de ses parties. On peut voir une gravure de ces médailles, faite avec soin et exactitude dans le VIII^me Supplément de M. Mionnet *pl.* XIX. *fig.* 1.

le point de vue proprement numismatique (1). J'en viens à leur attribution plus importante ici; c'était aussi pour procéder avec plus de méthode et de critique que je les ai rangées en diverses classes, en raison des légendes qu'on y voit inscrites. La dernière de ces trois divisions peut seule admettre quelque incertitude, quant à son attribution à Simon Machabée. Si je ne me trompe, cette même attribution ne saurait être douteuse pour les médailles de la première, et présente une extrême vraisemblance pour celles qui composent la seconde.

En effet, on peut retrouver dans les médailles de cette première classe, toutes les particularités propres à les faire reconnaître avec certitude pour les monnaies frappées par Simon: et c'est à son historien inspiré que nous en devons l'indication. On y lit son nom avec le titre qui le caractérise, *Simon princeps Israel*, tel qu'on le lui a vu conféré par son peuple (2) et reconnu plus tard par les rois de Syrie (3). On y observe l'établissement d'une ère nouvelle, et la notation des années dans la teneur que l'historien sacré

(1) On peut consulter principalement: Bayer, *De nummis hebræo-samaritanis* etc., 2 vol.; et Mionnet, *Description de médailles antiques*, tom. V, p. 555 et suiv. n° 1 — 46: id. *suppl.* tom. VIII, p. 378, n° 1 et 2.

(2) 1. *Mac.* XIII. 42. Je prévien une objection qu'on pourrait faire ici sur ce que le nom inscrit aux médailles hébraïques se lit communément *Simeon*, et non pas *Simon*. Mais il paraît que le premier nom est le véritable, et que le second en est une altération. En effet si l'on excepte un seul passage (1. *Paral.* IV. 20.), où il se lit dans l'Hébreu, dépourvu de la lettre *Aïn*, qui n'est qu'une aspiration gutturale, on ne le trouve écrit d'une manière équivalente que dans les livres de l'Écriture dont l'original est pour nous en grec.

(3) 1. *Mac.* XIII. 36; XV. 1.

signale pour les monumens publics (1). Enfin le titre donné ici à Jérusalem, *Jerusalem sancta*, rappelle le passage de la lettre de Sidetes dans laquelle il reconnaît d'une manière formelle, et bien remarquable de la part d'un prince payen, non-seulement la liberté, mais la sainteté de cette ville : *Jerusalem autem sanctam esse, et liberam* (2). On ne saurait demander, ce me semble, une réunion plus complète des preuves historiques qui ne doivent laisser aucun doute.

Ceci conduit aussi, quoique d'une manière moins péremptoire, à une conclusion pareille pour les médailles hébraïques classées dans la seconde division. Sur les unes, la même notation des années, quoique d'une façon plus vague, l'indication de la même époque sur les autres, autorisent assez, par analogie, à donner à toutes avec une extrême vraisemblance la même attribution, bien que le nom du libérateur des Juifs n'y soit point exprimé.

J'ai dit qu'il existait quelque incertitude au sujet des médailles que j'ai rangées dans la troisième classe, quoiqu'on y lise le nom de Simon, aussi bien que sur celles de la première : voici en quoi elle consiste. Lorsque l'on eut commencé à s'occuper des médailles hébréo-samaritaines, on ne fit long-temps aucune différence entre elles par rapport à leur antiquité, ni à leur attribution : toutes, ainsi qu'il était naturel, étaient regardées comme appartenant en toute légitimité au glorieux chef des princes Hasmonéens. Mais par la suite on en observa successi-

(1) 1. *Mac.* xiii. 41, 42.

(2) 1. *Mac.* xv. 7.

vement quelques-unes qui révélaiènt dans leur fabrication une particularité, assez fréquente ailleurs, et cependant fort singulière ici. Elles étaient du nombre des médailles que les antiquaires appellent surfrappées, c'est-à-dire sur lesquelles un nouveau coin est venu marquer son empreinte, sans faire disparaître entièrement les traces du premier. Ce qui restait de l'opération du monnayage primitif sur les médailles dont je parle, faisait reconnaître, par quelques lettres grecques, ou romaines, qu'elles avaient été à leur origine des médailles de l'empereur Trajan. Que des médailles hébraïques eussent été postérieurement marquées au coin de ce prince, c'eût été un fait tout simple, et analogue à cent autres, journellement observés ; mais c'était tout le contraire, car il n'y avait pas moyen de contester l'antériorité du coin impérial.

Il fallait trouver une raison à ce fait embarrassant ; et on supposa que cette nouvelle percussion avait eu lieu sous le règne d'Hadrien, et qu'elle devait avoir pour auteurs les Juifs qui se révoltèrent alors, et se donnèrent pour chef cet imposteur connu dans l'histoire sous le nom de Barchochebas. Cette explication est la seule qui soit satisfaisante : aussi a-t-elle été généralement admise. Mais il résulte de ce fait que des médailles hébraïques furent encore frappées au deuxième siècle de notre ère, semblables à celles qu'on attribue à Simon Machabée, de là naissent contre elles une foule d'objections ; et des critiques poussant à l'extrême les conséquences ultérieures, sont allés comme Tychsen, jusqu'à prétendre que les médailles hébréo-samaritaines furent toutes fabriquées par les Juifs du second

siècle. C'était trop généraliser, et tomber d'un excès dans un autre.

En effet, il existe une circonstance digne de remarque, à laquelle on n'a pas donné assez d'attention, et qui peut ici servir singulièrement à éclairer la critique. C'est que les médailles hébraïques surfrappées, celles du moins qui ont été signalées jusqu'à ce jour, appartiennent toutes à la classe dont j'ai formé la troisième division, c'est-à-dire, qu'elles sont inscrites simplement de la légende *Liberationis Jerusalem*, mais sans aucune indication des années. Pour rendre compte de ce fait, on est fondé à présumer que le chef des Juifs révoltés, voulant donner à ses concitoyens une monnaie qui leur fût propre, jugea n'avoir rien de mieux à faire que d'imiter celles de Simon Machabée, battues dans des circonstances qui devaient lui paraître semblables à sa position actuelle; et que, peut-être même, il vit dans cette imitation un moyen d'exciter le patriotisme des siens par le souvenir de leur ancienne gloire. Le nom de *Simon* gravé sur ces monnaies, et qui ne saurait être expliqué autrement par aucune circonstance connue de l'histoire de cette époque, donne assez de poids à cette conjecture. Mais sur ces monumens monétaires, qui n'étaient à proprement parler que des restitutions, on omit avec raison la notation des années; elle eût été sans objet. Celles où nous avons vu ces années successivement marquées, jusqu'à la quatrième inclusivement, ne sauraient appartenir à cette époque; puisque ni la révolte de Barchochebas, ni celles qui avaient eu lieu en Egypte

sous Trajan, ne durèrent à beaucoup près quatre années (1).

La difficulté ne subsisterait donc que par rapport à cette troisième classe des médailles hébraïques, et cela par la difficulté de déterminer l'antiquité de chacune: je suis loin cependant de vouloir les donner toutes à l'époque impériale. Beaucoup dans cette classe doivent être plus anciennes, et avoir servi de modèles à celle que fabriqua le faux Messie des Juifs: le caractère de quelques-unes me paraît en fournir la preuve évidente à des yeux exercés; et peut-être ne serait-il pas très-malaisé par l'observation du style, et de quelques autres circonstances, d'établir des principes généraux et certains sur l'âge respectif de ces monumens. Mais ce n'est pas ici le lieu de les discuter; et je crois en avoir dit assez pour ce qui convient essentiellement au but et aux limites de cet opuscule.

Celles de ces médailles qu'on peut reconnaître avec assurance comme appartenant à Simon Machabée, nous signalent une circonstance historique qui n'est pas sans intérêt, parce qu'elle est en rapport avec ce caractère noble et libéral que lui donne l'Écriture. Elles nous apprennent que l'illustre chef du peuple de Dieu n'avait pas attendu, pour battre monnaie, la permission qui lui en fut accordée par Antiochus-Sidètes. En

(1) Les écrivains juifs, sans doute par un amour propre national, paraissent avoir exagéré la durée de cette résistance de leurs pères à la puissance romaine. Le savant et judicieux Tillemont ne donne à la révolte sous Trajan qu'une année ou deux de durée, et à celle du règne d'Hadrien, deux ans environ. Voyez dans l'*Histoire des empereurs*, tom. II, ses notes sur Hadrien, sur les révoltes des Juifs, et sa chronologie.

effet, d'après l'historien sacré déjà cité, l'ère de l'affranchissement d'Israel, et la première année de Simon commencé l'an 170 des Grecs, comme s'exprime ordinairement l'Écriture, c'est-à-dire de l'ère des Séleucides: *Anno centesimo septuagesimo, ablatum est jugum Gentium ab Israel*, etc. (1); et comme on l'a vu aussi, il existe des médailles de Simon de cette première année. Or, d'après la suite des événemens et les rapports des dates, la lettre d'Antiochus qui lui faisait cette concession ne peut avoir été antérieure à l'an 174 de la même ère (2).

Par une autre circonstance bien plus bizarre, et difficile à expliquer, c'est précisément vers ce temps là que Simon paraîtrait avoir renoncé à l'usage de ce droit qu'il tenait de Dieu et de son épée. Les médailles de ce prince qui portent des dates finissent en effet à sa quatrième année, quoique son pontificat en ait duré à peu près le double. On a cherché diversement à rendre raison de ce fait. L'explication la plus saillante qu'on en ait donnée est celle des commentateurs qui l'attribuent au scandale que les Juifs auraient pris, ou bien à un scrupule religieux de Simon; c'est-à-dire, que le peuple, ou le prince aurait regardé cette percussio comme contraire à la loi du Seigneur, à cause des différens emblèmes représentés sur ces monnaies; mais cette opinion n'est guère plausible. Les sculptures de pur ornement ne paraissent pas avoir été prohibées par la Loi, puisqu'on les voit employées à la déco-

(1) 1. Mac. xiii. 41.

(2) V. Froelich, *Annales regum et rerum Syriae*, p. 78. Il faut aussi faire attention à la différence de six mois que les Juifs apportent dans leur supputation des années de cette ère.

ration du Tabernacle et du Temple. Bien des critiques ont même pensé, avec beaucoup de vraisemblance, que Dieu n'avait interdit les figures d'êtres vivans, qu'autant qu'on les eût faites pour leur rendre un culte impie. Dans tous les cas, Simon aurait pu graver des coins dépourvus de toute représentation d'objets naturels, et dont les empreintes n'eussent été que des inscriptions, ainsi que l'ont fait depuis bien des peuples musulmans. Il y eut donc d'autres motifs à cette lacune dans la chronologie des médailles hébraïques; et au lieu d'en donner d'aussi pauvres raisons, ce que font trop souvent les commentateurs des auteurs anciens, il vaut mieux avouer ingénument qu'on ignore. Peut-être, cependant, serait-on fondé à conjecturer que Simon, se voyant entouré de peuples riches et puissans qui frappaient de nombreuses monnaies, et dont les relations avec les Juifs étaient devenues bien plus fréquentes que dans les temps antérieurs, il jugea plus simple ou plus avantageux de laisser circuler leurs monnaies parmi ses concitoyens, sans continuer de leur en donner une propre. Bien que celles des peuples payens eussent pour types les effigies de leurs princes, et les images de leurs fausses divinités, nous ne voyons pas que les Juifs aient jamais été arrêtés par la répugnance ou l'horreur que de tels objets pouvaient leur faire concevoir. Quelques-uns des faits observés plus haut donnent lieu de le reconnaître : des faits subséquens que je rappellerai encore en fourniront de nouvelles preuves.

VI. Nous avons aussi des médailles de quelques-uns des princes Hasmonéens, descendans

de Simon Machabée ; et leur existence confirmerait au besoin l'attribution de celles qui ont été reconnues pour appartenir au chef de cette race. Celles de ses successeurs présentent encore plus d'une difficulté ; car quelques progrès qu'ait fait la numismatique, devenue depuis un demi-siècle une science aussi méthodique et aussi sûre qu'aucune autre, le siècle présent n'a rien ajouté de nouveau aux développemens donnés par son devancier à l'étude des médailles hébraïques ; et il reste toujours beaucoup à faire pour en compléter le système. Les notions que je puis exposer ici seront peu nombreuses, quelques-unes ne seront encore que conjecturales, et je les retracerai brièvement.

On a souvent répété que Jean surnommé Hyrcan, fils et premier successeur de Simon, avait imité la conduite de son père dans les dernières années, et qu'il s'était abstenu de battre monnaie. Il est bien vrai, du moins, que pendant long-temps les modernes ne lui ont point donné d'une voix unanime aucune des monnaies hébraïques que l'on connaissait alors. Cependant, plusieurs sàvans, et notamment Bayer, lui ont attribué celles de ces médailles où l'on observe, d'un côté, deux cornes d'abondance disposées en sautoir, avec un pavot dans le milieu, et quelques caractères samaritains assez difficiles à apprécier ; de l'autre une couronne de laurier, dans laquelle est inscrite une légende hébréo-samaritaine, ainsi rendue par le docte archidiacre de Valence : *Ieochannhan*, ou *Ieochanan Sacerdos Princeps* (1). On trouve en

(1) *De num. hebræo-samarit.* cap. VIII. p. 176 et seq.

effet dans ce nom tous les élémens du nom grec ou latin de *Iohannes*, autant que la différence des idiomes peut le comporter; il ne saurait convenir à aucun autre prince de la famille des Machabées; et cette attribution demeure ainsi extrêmement probable, pour ne rien prononcer de plus positif.

On s'accorde généralement à reconnaître des monnaies d'Alexandre-Jannée, troisième fils et second successeur d'Hyrchan, dans les médailles bilingues qui font voir: sur une face une ancre, avec le nom d'Alexandre, et le titre de roi, en langue et lettres grecques; sur l'autre, autour d'un astre, ou des deux cornes d'abondance avec le pavot, l'inscription *Jonathan rex* ou *Jonathan sacerdos magnus*, en langue hébraïque, et en caractères samaritains (1). Ce nom de *Jonathan* avait fait supposer à notre savant Barthélemy, contre l'opinion reçue, que ces médailles appartenaient à Jonathas Machabée, frère de Judas et de Simon (2); conjecture que la

(1) Sestini a publié une de ces médailles où Jonathan a le titre de Roi, et qui porte la date de l'an 6 de son règne, aussi en caractères samaritains, du côté de l'inscription grecque. *V. Descriz. delle medaglie ant. del mus. Hederv.* t. III. p. 118. n° 2.

(2) *Dissertation sur deux médailles samaritaines*, etc., dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XXIV, p. 49 et suiv. — Barthélemy avait cru reconnaître dans le nom grec d'Alexandre que portent d'un côté ces médailles bilingues, le roi de Syrie Alexandre I, surnommé *Bala*; et quelques caractères samaritains, peu faciles à lire, inscrits à la suite du nom de *Jonathan*, lui avaient paru former le commencement d'un surnom, analogue à celui de PHILELLÈNE, ou autres semblables, que prenaient quelquefois des princes faibles ou dépendans, à l'égard de souverains plus puissans et leurs alliés. Il avait conclu de là que ces médailles étaient un signe de l'alliance de Jonathas avec le monarque Séleucide. Cette ingénieuse

qualification de roi, donnée à ce Jonathan, rendrait totalement inadmissible, puisque le frère de Simon ne prit jamais ce titre, qui ne commença dans cette famille qu'au règne d'Aristobule. Aussi le judicieux antiquaire abandonna-t-il plus tard cette conjecture, avouant avec candeur qu'il s'était trompé (1). On peut présumer que *Jonathan* était le vrai nom du second roi Hasmonéen, et qu'il devint l'origine du surnom défiguré qui le distingue dans l'histoire; mais qui le conserva dans sa nation, avec le nom grec d'Alexandre, pris ou reçu peut-être par quelque motif politique que nous ne connaissons pas. Ces médailles bilingues, ainsi reconnues pour être d'Alexandre Jannée, autorisent l'attribution au même prince de quelques autres, entièrement hébraïques, et fort semblables à celles de son père, mais sur lesquelles on doit lire le même nom de *Jonathan* et non celui de *Ioachan*, comme Bayer l'avait présumé par analogie, n'ayant connu ces médailles que par des dessins insuffisants.

Il existe encore des monnaies, avec inscriptions en deux langues, d'un quatrième prince Hasmonéen, Antigone, le dernier roi de cette race. Celles-ci ne souffrent aucune difficulté par rapport à leur attribution, quoiqu'on les ait

hypothèse, qu'on regrette presque de ne pouvoir admettre, était d'autant plus spécieuse, qu'elle semblait concorder avec la lettre écrite par Alexandre-Bala à Jonathas Machabée, où se lit entre autres choses ce passage remarquable : *Et nunc constituimus te hodie summum sacerdotem gentis tuæ, et ut amicus voceris regis*, etc. (1. Mac. X. 18—20.)

(1) *Troisième lettre aux auteurs du Journal des Sçavants, sur quelques médailles samaritaines.* Avril 1790.

quelquefois assignées, contre toute apparence, à l'Antigone macédonien, qui est connu sous le titre de roi d'Asie. On y voit inscrit en grec, dans une couronne, le nom du prince juif, avec ou sans le titre royal; au revers, encore les deux cornes d'abondance en sautoir, ou bien une seule au milieu du champ, et à l'entour la légende hébréo-samaritaine qui signifie *Sacerdos magnus* (1). Quelques-unes présentent une singularité assez intéressante: l'inscription du revers, toujours samaritaine, porte: *Mathathias sacerdos*. Comme les princes de cette famille paraissent avoir réuni constamment la dignité de grand-prêtre avec la puissance souveraine, cette inscription ne saurait être relative à un pontife d'Israël qui eût été contemporain d'Antigone. Il faut donc y reconnaître un nom juif qui serait celui du monarque lui-même, et qu'il aurait joint sur les monumens au nom grec sous lequel il nous est connu; ou bien, et mieux peut-être, y voir un double souvenir de piété filiale et de gloire patriotique, consacré à l'auteur de sa race, au généreux Mathathias, père des Machabées. Les noms et les images des grands hommes qui avaient illustré leur patrie, ou des ancêtres des princes, se voient souvent ainsi sur les médailles des Grecs et des Romains.

Les types et les inscriptions des diverses médailles que je viens de décrire donnent lieu à quelques observations, que je ne saurais omet-

(1) Une de ces médailles, du cabinet royal de France, présente avec l'inscription samaritaine, une date en mêmes caractères, de la première année de son règne. Depuis Simon, l'ère de l'affranchissement de Jérusalem est oubliée, on ne trouve plus sur les monnaies que les années du prince régnant.

tre. Je dois parler d'abord de ces légendes en langue et lettres grecques, qui sont bien faites pour étonner au premier aspect, et peuvent paraître surtout fort opposées à cet esprit de séparation d'avec les Gentils, qui caractérisait d'une manière si marquée les Hébreux des anciens temps. Pour se rendre compte d'une telle nouveauté, il est nécessaire de se rappeler les changemens successifs qui avaient eu lieu dans l'état de ce peuple. Après avoir vécu au milieu des Babyloniens et des Perses, pendant son long exil sur une terre étrangère, d'autres circonstances, également forcées, le mirent bientôt, au sein même de sa patrie, en relation avec les Grecs. Ces rapports avaient commencé à l'époque d'Alexandre, et ils devinrent plus suivis et plus inévitables sous les souverains Lagides et Séleucides, successeurs du conquérant macédonien en Egypte et en Syrie. Le grand nombre de leurs frères qui habitaient dès-lors les diverses contrées de l'Asie grecque, ou les rives du Nil, contribua pour beaucoup encore à étendre et à multiplier ces rapports chez les autres Juifs qui habitaient la Palestine. L'influence de telles relations avait dû insensiblement agir d'une façon plus ou moins marquée sur les usages et les habitudes du peuple de Dieu, et y introduire de nombreux changemens. On ne saurait méconnaître ces résultats quand on étudie son histoire ; ils se révèlent d'une manière sensible dans les derniers livres de l'Écriture ; et leur observation n'avait point échappé entièrement aux écrivains de l'antiquité payenne (1).

(1) Diodor., *ex lib.* XL. *ech.* I. 923.

Pour m'arrêter à un fait essentiel, plus rigoureusement appréciable, et qui me ramène à mon sujet, la langue des Hellènes se répandit ainsi progressivement parmi les Hébreux. Leurs vainqueurs arrogans, dans les premiers temps de cette époque, et plus tard leurs équivoques alliés, n'auraient eu garde de comprendre, et surtout d'emprunter l'idiome d'un peuple qu'ils rangeaient au nombre des barbares, comme tout ce qui n'était pas Grec; et ce n'était que par leur propre langue, qu'ils daignaient communiquer avec lui dans les relations nécessaires. Le second livre des Machabées évidemment écrit en grec, pour ne rien dire des deux autres que nous tenons pour apocryphes, prouve, mieux encore que tous les raisonnemens tirés des faits historiques, à quel degré l'intelligence de cette langue était déjà commune alors dans la Judée. Ce fut vers le même temps que les enfans de Juda commencèrent à prendre des noms grecs: on en trouve un fort grand nombre dans les livres des Machabées, ainsi que dans l'historien Josephe; et tels furent ceux qui sont donnés par l'histoire aux successeurs de Jean-Hyrcaan. Ce prince même, en se nommant ainsi, avait adopté une coutume des Gentils, si ce nom fut pris, comme on le croit communément, de celui d'un ennemi vaincu.

Mais si le grec était parlé généralement chez le peuple de Dieu, il ne renonça pas pour cela à l'idiome de ses pères, qui était celui de la loi du Seigneur, de ses écrivains inspirés et de ses prophètes: l'hébreu continua d'être la langue nationale, selon toute apparence, et bien certainement la langue savante, la langue sainte.

On en trouve la preuve dans une particularité que nous avons observée sur quelques-unes des médailles de cette époque qui sont bilingues. Il est fort remarquable en effet qu'on y voie le nom du prince, Alexandre, ou Antigone; et son titre royal inscrits dans la langue des Grecs, et construits au génitif, suivant la forme la plus usitée chez ces peuples; et qu'en même temps la dignité pontificale de ce même prince, exprimée au revers, y soit constamment écrite en hébreu, et avec les caractères anciens qui lui étaient consacrés (1).

Les divers objets que retracent les types de ces médailles, sont dignes aussi de quelque attention, et l'on est fondé à y reconnaître également l'effet produit sur les usages des enfans d'Israel, par la fréquentation des Gentils. Sous Simon Machabée, les monnaies représentaient, ou des emblèmes de l'heureuse fertilité d'une patrie si souvent promise, si long-temps désirée, tels que la gerbe, la grappe de raisin, le palmier, etc.; ou bien des objets appartenant à la religion, comme le petit édifice, indication sans doute de la maison du Seigneur, les vases du temple, les trompettes des Lévites, la lyre qui devait être un des instrumens de la musi-

(1) Suivant une opinion généralement admise, les Hébreux au temps de la captivité adoptèrent les caractères chaldéens, qui servent encore aujourd'hui pour écrire leur langue: et ce fut, sans doute, parce qu'ils étaient plus simples et plus faciles à tracer: rien ne paraît plus exact. Mais il ne l'est pas autant d'avancer, comme on l'a fait, qu'ils abandonnèrent dès-lors leur alphabet primitif, celui que nous appelons samaritain. Les médailles des enfans de Mathathias prouvent assez que long-temps après le retour de l'exil, il était encore en usage, du moins pour les inscriptions des monumens.

que sacrée, peut-être le *Cinnor*, dont pinçait le Roi-Prophète, et si souvent mentionné dans les livres saints. Les types sont tout différens sous les successeurs de Simon. C'est une ancre, qui n'était pas encore un symbole religieux, comme elle le devint plus tard chez les premiers Chrétiens, mais qui pourrait bien n'être ici qu'une imitation des monnaies des rois de Syrie, sur lesquelles ce type se montre quelquefois. C'est un astre, représentation qui paraîtra fort peu judaïque, si l'on se rappelle le culte profane rendu fréquemment à son objet parmi les peuples de l'Orient; à moins qu'on ne veuille y reconnaître une allusion à la célèbre prophétie de Balaam: *Orietur stella ex Jacob*, etc. (1). Ce sont des cornes d'abondance, emblème, sans doute, de la fertilité du pays, ainsi que le pavot qui les accompagne quelquefois; mais emblème tout-à-fait étranger au peuple de Dieu, et que son origine payenne aurait dû frapper d'interdiction, s'il avait conservé l'esprit de ses ancêtres (2) On va voir de telles innovations portées bien autrement loin sous une dynastie usurpatrice, et conséquemment peu religieuse, mais qui voulut ajuster la Religion à ses passions et à ses intérêts, élevant, au grand scandale des Juifs, des amphithéâtres et des temples profa-

(1) *Num.* XXIV, 17.

(2) Il y aurait quelque chose de plus répréhensible encore sur une médaille décrite par Sestini (*Descript. num. vet.* p. 557.), où l'on voit un caducée entre les cornes d'abondance. Le savant antiquaire ne lui donne point d'inscription hébraïque; et s'il en est ainsi, je ne vois pas pourquoi on la reconnaîtrait comme appartenant à Alexandre-Jannée: j'aimerais mieux la donner à un des Alexandre rois de Syrie.

nes, en même temps que dans son zèle hypocrite, elle reconstruisait la maison du vrai Dieu.

VII. Cette famille des Herodiades, d'une origine étrangère au peuple du Seigneur, et parvenue au trône par la faveur des Romains et les crimes de son chef Hérode, surnommé le Grand, continua de battre monnaie, comme les princes Hasmonéens. On possède encore aujourd'hui des médailles assez nombreuses de ceux de ses membres qui régnèrent sur la Judée, ou sur quelques-unes de ses anciennes provinces, c'est-à-dire d'Hérode-le-Grand, de ses trois fils Archélaüs, Hérode-Antipas et Philippe, des deux Agrippa, et d'Hérode roi de Chalcis. Je n'entreprendrai point de les décrire en détail, et je renvoie pour de plus amples notions, à l'ouvrage devenu classique de M. Mionnet (1) : il suffira, pour le but que je me propose, d'exposer sur leur ensemble quelques considérations générales.

Les monnaies de cette nouvelle dynastie différencient, sous plus d'un rapport, de celles qu'avaient frappées les descendants de Simon. La première et la plus saillante de ces différences a pour objet l'idiome et l'écriture : on n'y voit plus, ni caractères samaritains, ni légendes hébraïques ; la langue sainte a disparu sous cette race d'usurpateurs à demi-payans ; toutes les inscriptions sont en grec jusqu'au dernier Agrippa, dont les monnaies font lire quelquefois en latin, une partie de leurs légendes. Si l'on doit regarder comme une règle établie le fait qui a été reconnu

(1) *Description de médailles*, etc. tom. v, p. 565 à 576, et tom. VIII du *Supplément*, p. 380.

sur les médailles bilingues d'Alexandre-Jannée et d'Antigone (1), il peut servir à nous rendre raison de ce fait nouveau, l'abandon de la langue hébraïque dans les inscriptions qui se lisent sur les monnaies des monarques Herodiades. Ceux-ci étant d'origine étrangère, quoiqu'ils eussent cherché à tromper la nation juive par une belle généalogie (2), ils ne furent jamais revêtus de la dignité pontificale, dont ils étaient exclus de droit par leur naissance.

La plupart de ces médailles, outre les noms des princes qui les firent battre, et leurs titres de Roi, de Tétrarque, d'Ethnarque, sont marquées aussi des années de leurs règnes, conformément à l'usage fréquemment suivi par les souverains grecs. Un plus petit nombre ajoutent à leurs noms diverses qualifications qui témoignent de leur orgueil payen, ou de leur système d'adulation envers les empereurs, auprès desquels, comme on sait, ils intriguaient sans cesse. C'est ainsi que nous trouvons l'épithète de Grand prise par Hérode-Antipas, et par le premier des Agrippa (3); et que nous voyons le même Agrippa, aussi bien qu'Hérode de Chalcis, s'honorer du titre d'ami de Claude. Sur quelques autres de ces médailles, et à l'imitation, encore des Séleucides, et de plusieurs rois grecs, ces princes ont inscrit les noms des villes où ces monnaies étaient frappées: on lit le nom de Tibériade sur des médailles d'Hérode-Antipas

(1) *Sup.* p. 43.

(2) Joseph. XIV. *Antiq.* l. 5.

(3) Le fondateur de cette dynastie, Hérode, auquel l'histoire a donné le même titre, ne le prend pas sur ses monnaies.

et d'Agrippa I; sur d'autres du même Agrippa, ceux des villes d'Anthedon et de Césarée.

Les coutumes des Grecs, l'oubli des anciennes mœurs, l'indifférence pour la vraie religion, des actes même formellement entachés de paganisme se montrent plus évidemment dans les divers objets que représentent les médailles d'Hérode et de ses descendans, conservées jusqu'à nos jours. D'abord, par une nouveauté qui dut blesser singulièrement les Juifs encore attachés aux anciens usages; plusieurs de ces princes placèrent leurs effigies sur la monnaie: ce sont, Agrippa I, Hérode de Chalcis, et Agrippa II. Ils imitèrent aussi l'exemple que Philippe avait donné le premier dans ces contrées, en y représentant celles des empereurs, dont ils n'étaient en réalité que les substituts, ou les esclaves. On avait vu l'image d'Auguste sur les monnaies du Tetrarque fils d'Hérode: les monnaies des autres offrirent successivement les effigies de Caligula, de Claude, de Néron, de Vespasien, et de ses fils.

Parmi les types adoptés par les Hérodiades, on remarque le palmier, les épis, la grappe, les cornes d'abondance, l'ancre, la trirème, etc., symboles dont plusieurs ont été signalés précédemment, et sur lesquels je ne vois rien à ajouter ici. Quelques autres peuvent offrir à l'histoire un intérêt de détails. Tel est un objet qu'on voit figuré sur des médailles d'Agrippa II, et que les ouvrages de numismatique décrivent communément comme une tente, ou un pavillon, *tabernaculum*; mais qui n'est autre chose qu'une espèce de parasol, le σκιᾶδιον des Grecs, l'*um-*

bella des Romains (1). Ce type nous fait voir chez les Hébreux des dernières époques, l'usage de cet instrument qui ne paraît indiqué nulle part dans les saintes Ecritures (2). Dans son savant opuscule sur cet usage parmi les anciens, Paciaudi pense que les Juifs l'employaient dans leur fête des Tabernacles, bien dénaturée alors par des pratiques profanes, et qu'ils l'avaient emprunté des Grecs, chez lesquels on le voit usité dans les fêtes de Bacchus (3). Ailleurs, et dès le temps du premier Hérode, des armes défensives, dont les formes étaient certainement nouvelles chez les Juifs, le casque à aigrette et le bouclier macédonien, apparaissent comme types des monnaies, et sont une preuve des changemens survenus aussi dans les usages militaires, à une époque plus ou moins récente, peut-être durant les guerres contre la Syrie, sous les Machabées.

Mais d'autres types de ces mêmes médailles,

(1) Paciaudi *De umbellæ gestatione*, etc. p. 22. — Ces médailles, qui sont très-communes, acquièrent cependant un intérêt spécial, du nombre infiniment petit des monumens antiques où l'on peut étudier la forme de l'*umbella*.

(2) Un seul passage de la Bible (*Isai. LXVI, 20.*) nous fait lire dans la version des Septante l'expression qui le désignait chez les Grecs. Il est question dans cet endroit de diverses espèces de voitures, et le terme *carruca*, dont s'est servi la Vulgate, s'il ne rend pas précisément l'expression hébraïque, paraît du moins s'en rapprocher beaucoup plus.

(3) *Op. laud.* — Cette imitation des Gentils introduite alors, jusque dans les rites les plus saints de la religion mosaïque, peut nous rendre raison des calomnies accumulées par Plutarque contre les Hébreux, dans cet endroit si connu où il compare la fête des Tabernacles avec les Dionysiaques (*Sympos. IV, 5, p. 669—672*, édit. Paris.)

nous font reconnaître quelques objets d'un plus haut intérêt moral, en ce qu'ils portent un caractère bien plus répréhensible dans leur tendance religieuse. Ainsi l'on peut y observer : le caducée de Mercure, le *lituus*, espèce de crosse semblable à celle des évêques, et attribut des pontifes du paganisme; un temple, vraisemblablement dédié à Auguste, des autels, un sacrifice offert par l'empereur; et ce qui est plus positif que tout le reste, les figures même des fausses divinités, la Fortune, la Victoire, etc. Il est à remarquer que ceux de ces types où le sceau de l'idolatrie se montre empreint à un degré plus sensible, sont aussi ceux qui apparaissent les derniers dans l'ordre des temps; et cette marche d'une société dégénérée est bien dans la nature des choses. La nation Juive voyait ainsi s'effacer graduellement ses antiques institutions et la foi de ses pères; elle touchait, elle-même, au terme de son existence.

VIII. Sous la domination des Romains, ou pour parler avec plus de précision, dès l'époque de leur grande influence dans la Palestine, quelques villes de ces contrées frappèrent aussi des monnaies: je ne citerai de ce nombre que celles d'Ascalon et de Gaza dans la Judée proprement dite, parce qu'on y trouve notées les années les plus anciennes des ères nouvelles, adoptées alors pour ces monumens. Là se montrent de nouveau, et bien plus à découvert les signes non équivoques de l'idolatrie, mais d'une idolatrie propre à cette partie de l'Orient, et à peu près étrangère à la théogonie des Grecs et des Romains: c'est ainsi qu'on y voit Astarté, déesse des Phéniciens, d'autres divinités des anciens

Philistins, ou des peuples environnans, et quelques-unes encore qui, bien qu'elles portent des noms Grecs, n'ont pas été observées sur les médailles antiques des autres pays connus. Sous les Césars, ces monnaies, qui avaient été autonomes dans le principe, furent frappées à leur effigie et à leur nom. De plus les Romains, qui étaient en réalité les seuls souverains de toute la Palestine, devaient y faire circuler aussi leurs monnaies latines d'or, d'argent, et de bronze, bien plus abondantes que toutes les autres dont je viens de parler. A l'époque de Notre Seigneur, après laquelle doivent se terminer ces recherches, une grande variété de monnaies avait donc cours dans la Judée. Ici quelques faits de détail, puisés dans l'histoire évangélique appartiennent encore à mon sujet.

Plusieurs fois, dans le Nouveau-Testament, il est parlé d'un impôt levé pour le trésor impérial, qu'on y trouve désigné par les dénominations de *census*, ou de *tributum* (1). C'est probablement le même qui est appelé ailleurs *didrachma*, sans doute parce que la quotité en était fixée pour tous les contribuables indistinctement à la somme de deux drachmes ; ce qui sera expliqué bientôt. Celui-ci, en effet, paraît avoir été une sorte de capitation, ou impôt personnel, puisque nous voyons que le Sauveur du monde, opérant un de ses prodiges afin de l'acquitter, payait aussi pour Saint Pierre, qui était pauvre comme lui : ... *invenies staterem : illum sumens, da eis pro me, et te* (2). Or la

(1) *Matth.* XVII. 24; XXII. 17, 19. — *Marc.* XII. 14. — *Luc.* XX. 22; XXIII. 2. — *Rom.* XIII. 6, 7.

(2) *Matth.* XVII. 25—26.

dénomination de *census* paraît exprimer aussi l'idée d'un impôt semblable. La version syriaque du Nouveau-Testament autorise positivement à reconnaître cette identité : les mots *census* et *didrachma* y ont pour expression correspondante des termes qui signifient littéralement : *pecunia capitis*, ou *capitationis* (1).

Cette capitation au temps de Notre Seigneur n'était payée qu'en monnaies impériales : c'est la conséquence d'un fait rapporté par trois des Évangélistes (2). Ils nous apprennent que les ennemis de Jésus, pour lui tendre un piège, lui ayant adressé cette question : *licet census dare Cæsari, an non* (3) ? pour toute réponse, il leur demanda d'abord de lui montrer la monnaie de cet impôt : *ostendite mihi numisma census* (4). Cette expression remarquable, *numisma census*, ne se lit point dans Saint Marc, non plus que dans Saint Luc : l'un et l'autre disent simplement *denarium* (5). Saint Matthieu avait été publicain, et c'est peut-être aux souvenirs de son ancienne profession qu'est due cette préci-

(1) Ce n'est point le même impôt que Saint Paul appelle *vectigal* (*Rom.* XIII. 7.). Cette expression n'est là vraisemblablement qu'une désignation générique, ainsi que le texte semble l'indiquer ; ou bien, s'il a quelque chose de plus spécial, le terme employé ici par la Vulgate donnerait l'idée de ce droit sur le transport des marchandises que les Romains appelèrent *portorium*, lorsque son nom primitif de *vectigal* (du verbe *veho*) prit dans la suite une acception plus étendue. V. Burmann, *Vectigalia populi Romani*, p. 5 et 62.

(2) *Matth.* XXII. 15 — 22. — *Marc.* XII. — 13 — 17. *Luc.* XX. 20 — 26.

(3) *Matth.* XXII. 17.

(4) *Ibid.* 19.

(5) *Marc.* XII. 15 — *Luc.* XX. 24.

sion de langage. La pièce de monnaie que le Sauveur demandait, et qui lui fut présentée aussitôt, était donc de celles qui seules pouvaient être reçues dans le payement de cet impôt: il fallait d'ailleurs qu'il en fût ainsi pour que son raisonnement eut toute sa force. Or cette monnaie portait l'effigie impériale, comme le fait voir la suite du récit: *At illi obtulerunt ei denarium. Et ait illis Jesus: cujus est imago hæc, et superscriptio? Dicunt ei: Cæsaris* (1). Ainsi Jésus était fondé à conclure par cette belle sentence qui résume bien des devoirs, mais dont trop souvent les dépositaires du pouvoir n'ont invoqué que la première partie: *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo* (2).

On peut pousser plus loin les inductions qui naissent de ces textes. On a vu que Saint Marc et Saint Luc se servent constamment ici du nom de *denarius*; Saint Matthieu, on vient de le voir encore, l'a employé aussi une fois; comme pour spécifier d'une manière positive quelle était cette monnaie admise, à l'exclusion de toutes les autres, par les agens du fisc préposés à la perception de cet impôt. Le denier était la plus répandue des monnaies romaines d'argent; le quinaire qui n'en valait que la moitié, était beaucoup moins multiplié, si l'on peut en juger par ce qui nous reste de ces médailles; et quant aux pièces d'argent d'un poids plus fort que le denier, et que les antiquaires appellent médaillons, outre qu'elles étaient ra-

(1) *Matth.* XXII. 19 — 21.

(2) *Matth.* XXII, 21. — *Marc.* XII, 17. — *Luc.* XX, 25.

res, elles ne sont pas encore universellement reconnues comme ayant été des monnaies. Si donc on prend dans son acception rigoureuse la dénomination spéciale de denier, employée ici par les trois Evangélistes (et il paraît fort naturel de le faire, surtout d'après la précision singulière du langage de Saint Matthieu) il s'ensuit nécessairement que la monnaie dont il est question, le *numisma census*, n'était pas seulement une monnaie portant l'effigie et le nom de l'empereur; mais qu'elle ne pouvait être qu'une monnaie d'argent. Enfin, comme la Judée et les contrées voisines n'avaient guère alors de petites monnaies d'argent, et n'en avaient aucune en ce métal à l'effigie des Césars, une troisième conséquence résulte de là: c'est que cette monnaie de l'impôt, impériale et en argent, était une monnaie de coin romain.

Les écrivains évangéliques se sont servis, en parlant des espèces qui circulaient alors en Judée, de plusieurs dénominations, soit grecques, soit latines, propres à des monnaies de valeurs différentes, et de divers métaux. Ils ont fait mention de monnaies de cuivre sous les noms d'*as*, de *minutum* et de *quadrans*, du denier et de la drachme, qui étaient d'argent, et enfin d'une monnaie appelée *stater*, dont il est plus difficile de déterminer la nature. Je dirai peu sur ces différentes expressions, et sur les objets qu'elles désignent.

On sait ce qu'était l'*as* chez les Romains, dont il fut la première monnaie sous la République, avant qu'on n'eut frappé l'argent, et que son nom fut conservé dans un système différent à une époque postérieure. Etait-ce une telle

monnaie qui est indiquée une seule fois dans l'Évangile, comme étant le prix ordinaire d'un couple de passereaux: *Nonne duo passeræ asse væneunt* (1)? On est porté naturellement à l'admettre, et à supposer que l'expression grecque ἀσσάριον, qu'on trouve ici dans le texte aurait été formée de la dénomination latine, *as* (2). Mais il y a partage à cet égard parmi les savans et je n'oserais essayer de résoudre la difficulté. Il en de même des expressions *minutum* et *quadrans*, qui désignent des divisions de la monnaie de cuivre, et qui sont coordonnées entr'elles, puisque nous voyons que l'une était le double de l'autre: *cum venisset autem vidua una pauper, misit duo minuta, quod est quadrans* (3). Si le terme κοδράντης, qu'on lit dans l'original, est bien évidemment imité du latin *quadrans*, le nom de λεπτόν, rendu dans la Vulgate par *minutum*, paraît n'appartenir qu'au système monétaire des Grecs. La confusion des termes propres répand ici bien de l'incertitude: je m'en tiens à cet exposé.

Quant au denier dont j'ai parlé, et à la drachme qui était aussi une monnaie d'argent, il semble que leurs noms soient employés indifféremment l'un pour l'autre dans le langage des Évangélistes. Quoique la drachme fût grecque, et le denier, romain, la différence entre leurs valeurs respectives, n'était pas assez considérable pour que ces noms ne pussent être

(1) *Matth.* x. 29.

(2) Ce mot grec se voit sur quelques médailles en bronze de Chios, et il y est assez difficile à expliquer dans le système monétaire des Romains. V. Rasche, *Lexicon univ. rei nummariæ*, à ce mot.

(3) *Marc.* xii. 42.

facilement confondus par un peuple long-temps habitué aux monnaies des Grecs, et qui parlait encore fréquemment leur langue (1). La dénomination de drachme put donc se conserver au denier, à peu près comme celles de livres et de sous s'emploient souvent parmi nous, bien qu'il nous reste à peine aujourd'hui quelques monnaies en dehors du système décimal. C'est encore le denier que désigne le mot *argenteus*, pris substantivement dans les passages qui parlent de l'infâme salaire de Judas (2) : les Romains, comme on sait, appliquaient cette dénomination aux pièces d'argent impériales qui avaient la valeur du denier, sans en porter la marque. Tout ceci confirme ce que j'ai présumé de l'impôt appelé *didrachma* : qu'il ne différait point du *census*. Les deux drachmes qui en faisaient le taux commun, ainsi que son nom l'annonce (3), n'étaient autre chose que des deniers romains : et l'on a vu que les deniers étaient aussi la monnaie du *census*.

Une seule fois, on trouve dans l'Évangile une monnaie désignée par le nom de *stater* : c'est celle que Saint Pierre devait trouver miraculeusement, et qui devait lui servir à payer le *di-*

(1) Chez les Grecs et les Romains réciproquement, le denier était assimilé à la drachme, et la drachme au denier ; et ces deux dénominations étaient la traduction l'une de l'autre. Voyez les *Considérations sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, de M. Letronne, p. 56 et 96.

(2) *Matth.* XXVI. 15 ; XXVII. 5. 6.

(3) Il ne saurait être question ici de la pièce de monnaie qui portait ce nom chez les Grecs, parce qu'elle valait deux drachmes. Les Romains n'eurent pas de pièces de deux deniers, si ce n'est de rares monnaies consulaires.

drachma, pour son maître et pour lui-même (1). Il est plus difficile d'en déterminer la nature. Chez les Grecs c'était le nom d'une monnaie d'or ; et il pourrait être donné ici à l'*aureus* des Romains, de même qu'on voit leur denier porter celui de drachme : cette monnaie aurait dépassé de beaucoup la valeur des quatre drachmes, ou deniers, exigibles dans la circonstance dont il s'agit. Mais il paraît avoir été donné aussi aux pièces d'argent qu'on appelait encore tetradrachmes, parce qu'elles valaient précisément les quatre drachmes nécessaires ici : tels sont la plupart des médaillons des villes grecques, et quelques-uns des empereurs. Suidas semble aussi donner à cette expression une signification générique.

Les Evangélistes ont parlé d'une profession désignée dans le texte par trois noms différens, qui répondent tous au mot *numularii* de la Vulgate. Il paraît que c'étaient des changeurs : plusieurs circonstances observées plus haut rendaient nécessaires des comptoirs où le change de toute sorte de monnaies pût s'effectuer facilement. Ces changeurs furent du nombre des divers trafiquans que le Sauveur chassa du Temple (2), c'est-à-dire, vraisemblablement de la cour des Gentils, où la cupidité des prêtres avait établi une sorte de marché, peu convenable à la maison du Seigneur. Cependant on y conçoit la présence des marchands qui vendaient les bœufs, les brebis et les colombes, nécessaires pour les sacrifices. Mais qu'y faisaient des changeurs, pour qu'on pût les y to-

(1) *Matth.* XVII. 26.

(2) *Matth.* XXI. 12. — *Marc* XI. 15. — *Joan.* II. 14. 15.

lérer ? offraient-ils leurs services aux Juifs étrangers, qui venant à la ville sainte lors des solennités, y apportaient des monnaies diverses ? ou bien, comme le disent les rabbins (1), étaient-ils là pour fournir à tous des monnaies hébraïques, c'est-à-dire des sicles, ou des demi-sicles, destinés à payer la contribution pour la maison du Seigneur, telle qu'elle était prescrite par la Loi (2) ?

Tout ceci est assez peu clair. Mais il paraît que ces mêmes *numularii* faisaient encore un autre genre de trafic. On leur confiait de l'argent pour le faire valoir, comme l'indiquent ces paroles du maître de la parabole à son serviteur négligent : *Oportuit ergo te committere pecuniam meam numulariis, et veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura* (3). Il y avait dans cet emploi de l'argent une violation flagrante de la Loi du Seigneur, puisque toute usure envers leurs frères était interdite aux enfans d'Israël, et ce fut sans doute pour cette raison que Jésus en chassant du

(1) V. Lightfoot, *Hor. hebr. in Matth.* ad. h. loc. *Op.* t. II. p. 550.

(2) *Exod.* XXX. 12 — 16. Il ne paraît pas bien positif que cette contribution fixée pour tous à un demi-sicle, ait dû avoir, dans l'intention du législateur des Hébreux, le caractère d'une institution permanente. Nous la voyons exigée dans cet endroit de l'Exode comme une mesure temporaire ; et il est naturel de penser qu'elle devait être employée à la confection des divers objets que Moïse faisait exécuter pour le service du Tabernacle, et dont il est parlé spécialement dans ce même chapitre. Cependant des critiques pensent que c'est précisément le *didrachma* dont il a été parlé plus haut ; et cette interprétation ne me paraît pas invraisemblable, quoique j'aie cru devoir en préférer une autre.

(3) *Matth.* XXV. 27.

Temple ces changeurs usuriers, leur adressa plus particulièrement peut-être, plus littéralement du moins, ces véhémentes paroles : *Scriptum est : Domus mea domus orationis vocabitur ; vos autem fecistis illam speluncam latronum* (1).

Je terminerai cet opuscule sans avoir rien dit sur l'évaluation des monnaies des Hébreux : on conçoit les motifs de mon silence. Ces monnaies vinrent trop tard pour que les livres saints aient pu nous fournir quelques notions à leur sujet, et ceux des Machabées n'en disent pas même un seul mot. Tout ce que l'on pourrait tenter, en partant des divisions du sicle comme poids, pour les appliquer au sicle devenu monnaie d'argent, serait bien hasardé ; et les médailles hébraïques des deux métaux que nous possédons, ne paraissent guère pouvoir se prêter à ce système.

Pour récapituler les faits principaux observés ici, il est certain : 1^o que les Hébreux ne purent avoir de monnaies, ni aux siècles des patriarches, ni du temps des Juges, ni sous les rois de Juda et d'Israël ; 2^o qu'ils connurent celles des Perses à l'époque de la captivité et les rapportèrent dans leur patrie, où bientôt ils firent usage aussi de celles des Grecs ; 3^o que Simon Machabée leur donna le premier des monnaies nationales, continuées après lui par les Hasmonéens ; 4^o que, sous Hérode et ses descendans, ces monnaies perdirent, soit dans leur langue, soit dans leurs types, tout ce qui était propre au peuple de Dieu,

(1) *Matth.* XXI. 13.

et que dès-lors jusqu'à sa dispersion, son numéraire ne fut plus qu'un mélange de monnaies diverses de ses rois usurpateurs, des villes grecques, et des empereurs. Celles-ci à leur tour devaient subir après moins de trois siècles les effets d'une révolution inouïe, substituer à leurs types payens les symboles d'une religion nouvelle, sortie elle-même de la Judée, et faire lire autour de l'emblème sacré cette inscription mémorable, qui résume l'histoire et l'avenir du christianisme : HOC. SIGNO. VICTOR. ERIS.

